

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Longueur de tronçon affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (05 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 300m
■ Catégorie 2 (70 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 200m
■ Catégorie 3 (75 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 100m
■ ■ ■ Catégorie 4 (80 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 50m
■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (85 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 10m

Zone d'exposition au bruit

■	Secteur affecté par le bruit
---	------------------------------

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Longueur de tronçon affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (05 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 300m
■ Catégorie 2 (65 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 200m
■ Catégorie 3 (70 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 100m
■ ■ ■ Catégorie 4 (75 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 50m
■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (80 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	longueur 10m

Zone d'exposition au bruit

■	Secteur affecté par le bruit
---	------------------------------

—●—	Continuité
—◆—	Atteinte

Attention tracé tourné

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

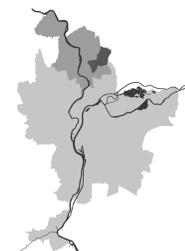
PLU - H

DECLINAISON
COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

CAILLOUX SUR FONTAINES

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OPIL MEL, MAIRIE VILLES BRUYANTES 2, OFFICE CAILLOUX 13117467